

COMMUNE DE MOYENNEVILLE

Compte rendu de la séance du 18 mars 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de MOYENNEVILLE s'est réuni à la Salle de la Mairie, en séance ordinaire, le lundi 18 mars 2019 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard PARAISSOT, Maire, suite à la convocation en date du jeudi 07 mars 2019.

Présents : Gérard PARAISSOT, Marcel CARPENTIER, Gérard ROGER, Eric DUFESTEL, Vincent DELECUSE, Claude ECKHOUT, Vanessa FREROT, Véronique LEGUAY

Représentés : Laure DELIGNY, Audrey DELMOTTE, François HEDOUIN

Absents : Sylvie DUFOSSE, Jean-Claude BARBIER, Bruno SUEUR

Secrétaire de la séance : Eric DUFESTEL

1) Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 janvier 2019

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 janvier 2019.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Compte de gestion 2018 - Compte Administratif 2018 - Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur CARPENTIER :

- approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 dressé par le receveur de la Trésorerie d'Abbeville,

- approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses			Recettes	
011	Charges à caractère général	112 305,53	002	Excédent antérieur reporté	320 795,50
012	Charges de personnel	187 161,61	013	Atténuation de charges	16 439,00
014	Atténuation de charges	28 765,00	70	Produits des services	21 900,30
65	Autres charges gestion courante	57 554,32	73	Impôts et taxes	255 374,11
66	Charges financières	4 791,74	74	Dotations et participations	187 595,41
67	Charges exceptionnelles	245,50	75	Autres produits gestion courante	24 216,73
042	Opération d'ordre	108 362,63	77	Produits exceptionnels	100 458,70
	Total	499 186,33		Total	926 779,75

INVESTISSEMENT

	Dépenses			Recettes	
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	001	Excédent antérieur reporté	7 846,93
16	Emprunts et dettes assimilés	50 097,50	10	Dotations Fonds divers Réserves	163 730,16
21	Immobilisations corporelles	122 071,91	13	Subventions d'investissement	30 245,75
23	Immobilisations en cours	120 910,36	040	Opérations d'ordre	108 362,63
	Total	293 079,77		Total	310 185,47

Résultat de clôture de l'exercice 2018

Fonctionnement	427 593,42 €
Investissement	17 105,70 €
Total	<u>444 699,12 €</u>

Restes à réaliser à reporter en 2019

71 501,00 €

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

excédent de fonctionnement reporté	373 198,12 €
à la couverture de financement de la section d'investissement	54 395,30 €

Monsieur le Maire fait un point sur les consommations d'électricité et le contrat d'entretien d'éclairage public. Depuis l'extinction de l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures, la Commune a réalisé une économie de 4 548 € sur l'année 2018, ce qui n'est pas négligeable.

Point sur l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h

	Consommation en Kw	Cout €/Kw	Factures €
2015, année pleine d'un éclairage continu	57 919	0,1296	7 505
2018, Année pleine avec extinction de 23h à 5h	36 910	0,1679	6 197

Sur facture nous ne relevons qu'une économie de 1 308€

Mais pour une comparaison réelle nous devons croiser les chiffres

	Consommation Kw	Cout €/Kw	Factures €
Si la consommation n'avait pas baissée	58 000	0,1296	> 4794
Si le prix du Kw n'avait pas augmenté	37 000	0,168	→ 9738

Nous aurions donc une différence sur la facture 2018 de 3 541€ si la consommation électrique n'avait pas diminué.

A cela, il faut ajouter la baisse du montant du contrat d'entretien de 1 007€ par an, due à la diminution du nombre d'heures de fonctionnement (moins d'usure des lampes).

Ce qui donne une économie totale sur la facture de l'éclairage public de 4 548€ entre l'extinction 23h-5h et l'allumage toute la nuit.

A noter également que sur la consommation électrique 2015, deux secteurs d'éclairage public étaient sans compteur, ils sont maintenant régularisés depuis 2017.

Ce qui sous-entend que la consommation avant 2017 était sous-évaluée.

3) Orientations budgétaires 2019

Monsieur le Maire dresse des points relatifs aux orientations budgétaires pour 2019

- mise en place de 3 points lumineux rue de Gamaches et extension du réseau électrique rue Pierre Soufflet
- renforcement du réseau d'adduction d'eau rue René Dufestel et chemin des Près
- travaux de réfection du mur de M. GLORIEUX
- rampe d'accessibilité à la classe maternelle
- travaux rue de Gamaches
- panneaux électoraux

Les travaux concernant la rampe et les travaux rue de Gamaches sont en attente de l'octroi des subventions DETR.

Monsieur le Maire demande aux diverses commissions de fournir leurs propositions pour la préparation et vote du budget 2019.

4) Convention fourrière 2019 (DE201910)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune ne dispose pas de fourrière communale et qu'il y a lieu de délibérer pour confier ou pas l'exploitation du service fourrière animale pour les chiens et chats errants.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier l'exploitation du service fourrière animale à l'association "Oisement Protection Animale",
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixée à un renouvelable,
- accepte le versement de la participation annuelle à raison de 0,80 € / habitant pour l'année 2019.

5) Tableau des effectifs du personnel administratif et technique (DE201911)

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. **APPROUVE** le tableau des emplois permanents de la collectivité comme suit :

EFFECTIF	GRADE	DUREE HEBDOMADAIRE
1	Rédacteur	35h00
2	Adjoint technique	35h00
1	Adjoint technique principal 2° classe	30h00
1	A.T.S.E.M.	30h00
1	Adjoint technique principal 2° classe	22h30
1	Adjoint technique	3h30

2. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

6) Effacement de réseaux électriques, d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques - Place de MOYENNEVILLE

Monsieur le Maire a rencontré M. DURIER, responsable technique de la FDE80, concernant des travaux de remise à neuf des réseaux de distribution d'énergie sur le tronçon du monument aux morts au rond point rue de Gamaches.

Avant d'engager ces travaux, M. DURIER soumet un projet d'effacement des réseaux et présente une estimation sommaire des coûts et participations :

	Montant HT	Participation FDE	Participation Commune
Réseau électrique BTAS	38 556 €	23 134 €	15 422 €
Réseau Eclairage Public	21 158 €	7 830 €	13 328 €
Réseau Communications	15 887 €	6 355 €	9 532 €

Monsieur le Maire précise que la FDE80 participe à hauteur de 60 % pour les travaux du réseau électrique. Néanmoins, resterait à la charge de la commune la somme de 38 282,00 € pour un effacement sur une distance approximative de 300 mètres.

Après délibéré, le Conseil Municipal (0 pour, 3 contre, 8 abstentions) décide de ne pas réaliser ces travaux d'effacement.

7) Questions diverses

M. le Maire précise que conformément à la législation en vigueur, avant l'approbation du projet de Charte du Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime, il appartient au Conseil Municipal de délibérer. Il a demandé que ce projet soit exposé aux membres du Conseil Municipal de MOYENNEVILLE et a proposé aux communes de l'ex-CCVV de participer à cette réunion.

M. le Maire donne lecture une demande de subvention de la Maison du Vimeu Vert. Elle intervient sur la Commune pour 2 bénéficiaires et emploie 4 personnes de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (0 voix pour, 3 voix contre, 8 abstentions) de ne pas allouer de subvention. Cette demande sera soumise au C.C.A.S.

M. le Maire a questionné la CCV concernant la participation des communes ayant accepté la mutualisation des ALSH pour l'accueil aux vacances de février mais n'a pas eu de réponse à ce jour. Ce point sera discuté lors du vote du BP 2019. Une réunion CCV aura lieu le 28 mars prochain.

M. le Maire présente à l'assemblée un avis concernant la mise en vente de 9 stères de bois, de l'ancienne balayeuse, de l'ancienne tonne à lisier, de l'ancienne cuve à gaz, d'une imprimante couleur A3 et A4, d'une cuve à fuel. Un avis sera remis aux habitants de la Commune.

Mme Legay fait état des visites d'artisans pour chiffrer les travaux sur l'ancienne école et le logement de Bouillancourt. L'entreprise Dumont doit passer pour faire un état des lieux de la toiture. M. Roger informe, sur le même sujet, qu'une étude de sol a été commandée afin de déterminer le type d'assainissement individuel à mettre en place. Le rapport est en attente.

M. Carpentier donne, pour information, le devis reçu pour l'électrification de la sonnerie de la cloche de l'église de Moyenneville. Le montant de l'opération, chiffrée par la société BODET, est de 5.668,20 € HT soit 6.801,84 € TTC. Ce devis

comprend également l'alimentation purement électrique pour laquelle nous allons demander un devis à l'entreprise Gaffé.

M. Delecuse revient une nouvelle fois sur la dégradation de la chaussée rue Renée Vérité à Bienfay. Le trou est maintenant très important.

Il est demandé qu'un état des lieux sur les nids de poule de toutes les voies communales de compétence communautaire soit fait pour pouvoir passer la commande d'enrobé nécessaire aux réparations.

Rappel: pour une commande < à un m³ d'enrobé, la localisation des réparations suffit comme justificatif. Pour une commande > à 1m³, des justificatifs photos sont demandés.

M. Eeckhout revient sur l'état de la dégradation importante et grandissante du chemin des Charrons. Il regrette le manque de réactivité pour la réparation de ce chemin qui a entraîné une forte dégradation.

M. le Maire assure que cette demande est régulièrement remontée en Com de Com, compétente en voirie. Lors de la dernière commission de voirie, la remise en état de ce chemin était à l'ordre du jour mais nous n'avons pas de date à donner. M. Le Maire informe que l'état dégradé de la rue du Journal à Bienfay est également régulièrement soulevé en Com de Com.

M. Dufestel demande si l'aménagement de l'espace technique rue de Gamaches est encore en étude.

M. le Maire répond que l'offre n'est pas présentée aux Ets Priez. La complexité de ce dossier est la participation proposée par les Ets Priez, il faut la formaliser légalement. De plus, l'obligation de passer par appel d'offres pour les marchés > à 25 000€ ne simplifie pas le partenariat. Pour rappel, nous avons une estimation à 65 000€ pour l'aménagement.

M. Dufestel constate la fin des travaux de couverture sur l'église de Bouillancourt et demande un nettoyage de l'église et du cimetière.

Le nettoyage du cimetière sera effectué pour les Rameaux.

M. Le maire souligne la qualité du travail effectuée par l'entreprise Dumont.

Concernant le nettoyage de l'église il pourra être effectué après que l'employé communal est bouché tous les trous dans la maçonnerie qui laissent libre accès aux pigeons.

M. Le Maire propose également à la Commission des Bâtiments religieux d'organiser le nettoyage et d'impliquer l'Association de Sauvegarde ainsi que les habitants de Bouillancourt, et même de la commune, pour un grand ménage de l'édifice.

Séance levée à 22 heures.